

Enquête publique

Objet : Décision du Conseil communal du 05 juin 2019 décidant de l'acquisition des parcelles (fonds de bois) sises à MANHAY-DOCHAMPS, cadastrées Section A n° 1621 E et 1622 K d'une contenance respective d'après cadastre de 32 ares 60 centiares et de 60 ares appartenant Monsieur Daniel MICHOTTE.

---

Il est porté à la connaissance des Administrés qu'une enquête de publicité est ouverte sur la décision du Conseil communal du 05 juin 2019 décidant de l'acquisition des parcelles (fonds de bois) sises à MANHAY-DOCHAMPS, cadastrées Section A n° 1621 E et 1622 K d'une contenance respective d'après cadastre de 32 ares 60 centiares et de 60 ares appartenant Monsieur Daniel MICHOTTE.

Le dossier comprenant les plans et annexes requises est déposé au bureau communal à partir du 19 juin 2019 au 05 juillet 2019 où tous peuvent le consulter les jours d'ouverture du secrétariat.

Quiconque aurait des observations à formuler est prié de les fournir, par écrit, dans ce délai ou assister à la séance de clôture de l'enquête qui aura lieu le vendredi 05 juillet 2019 à neuf heures pour être close à onze heures.

A Manhay, 18 juin 2019.

Par le Collège :

La Directrice générale,



S. MOHY



Le Bourgmestre,



M. GENÉRET

---